

# Concours de Dessin « Au temps du COVID » - Collège Auclert - 2021

**Concours ouvert aux élèves du collège du 06 avril au 07 mai**

**Le concours consiste à réaliser un dessin de style MANGA drôle, triste, émouvant, effrayant, sur le COVID .**

Vous pouvez au choix :

- témoigner d'un moment qui vous a marqué (un souvenir du confinement, une scène étonnante liée aux mesures barrières, etc ...),
- imaginer ce qui peut anéantir le virus,
- inventer l'après COVID ( le retour à la vie ou au contraire un scénario catastrophe...),
- rendre hommage aux soignants, aux caissiers et caissières à vos professeurs, à vos parents ou à quelqu'un d'autre...,
- faire un plaidoyer contre la COVID .
- 

**Tout dessin ne respectant pas ces critères sera éliminé**

Format imposé : A4 - 21/29,7 cm en portrait ou paysage

En couleurs ou noir et blanc

Toutes techniques acceptées (crayons, feutres, peinture, etc..), les dessins numériques réalisés sur tablette, ordinateur, etc ne peuvent pas participer.

Le dessin doit comporter **un titre** qui permet de comprendre le sujet du dessin  
le dessin peut comporter une légende et des bulles comme dans une BD.

**Nom, prénom et classe doivent être notés au dos.**

**Le dessin doit être original** et ne doit pas être une simple copie d'une image publiée.

**Les réalisations doivent être déposées au cdi  
vendredi 7 mai 2021 dernier délai.**

**En cas de non respect du règlement la participation sera annulée.**

## Les Prix

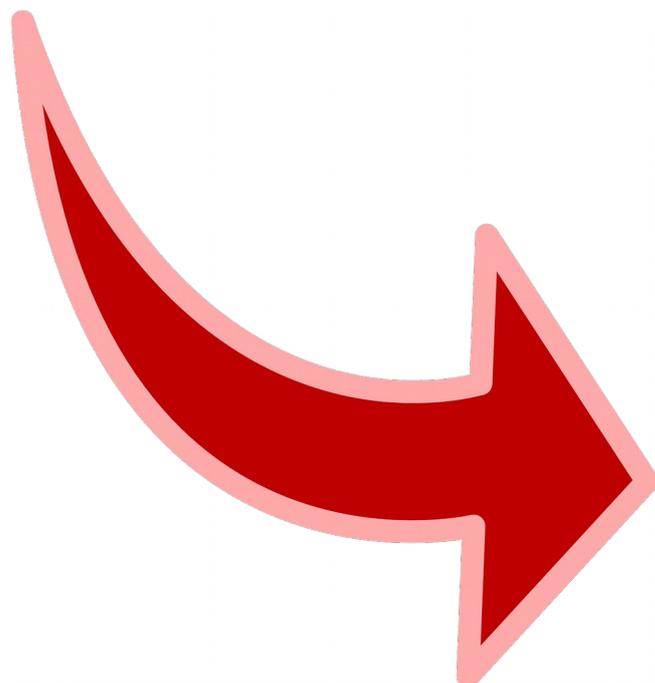
Les enseignants et personnels du collège voteront pour élire les gagnants.

Les prix pourront varier selon le nombre de participant.

Au minimum 3 prix seront attribués.

# ATTENTION

**Pour participer vous devez  
obligatoirement compléter le bulletin  
de participation au dos  
de ce document**



## Concours de Dessin « Au temps du COVID » - Collège Auclert - 2021

Nom	Prénom	Classe

Madame, Monsieur

Votre enfant souhaite participer au concours dessin du collège.  
En réalisant un dessin il sera à ce titre propriétaire de droits d'auteur.  
Les dessins seront exposés, scannés, publiés sur l'ENT, le twitter du cdi et du collège et des copies imprimées seront tirées.

Le collège doit disposer à la fois de l'accord de votre enfant, en tant qu'auteur et, de vous même, en tant que représentant légal.

En signant le document à droite, vous acceptez les conditions stipulées et validez l'inscription de votre enfant au concours.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à me contacter au cdi ou par mail.

Cordialement,

F.Grabié, Professeure documentaliste  
fabienne.grabie@ac-toulouse.fr

En signant ci-dessous le document l'élève et son représentant légal engage l'inscription au concours manga et l'acceptation des conditions stipulées.

Date :

signature du représentant légal :

signature de l'élève :